

2^e cycle de suivi du Partenariat mondial

Suivi des progrès réalisés en termes de qualité des partenariats pour le développement

À propos du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED ou Partenariat mondial) est un forum politique inclusif rassemblant des gouvernements, des organisations bilatérales et multilatérales, la société civile et des représentants de parlements et du secteur privé du monde entier, qui **se sont engagés à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement afin de produire un impact maximal sur le développement**. Il est né de l'Accord de partenariat de Busan, qui a été approuvé en 2011 par 161 pays et territoires ainsi que par 54 organisations internationales, à l'occasion du quatrième Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, en République de Corée. L'Accord de Partenariat de Busan s'inscrit dans la lignée d'une série d'initiatives internationales visant à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement, y compris le Consensus de Monterrey de 2002, la Déclaration de Rome sur l'harmonisation de 2003, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 et le Programme d'action d'Accra de 2008. Il définit les principes et les engagements qui constituent les fondements de la coopération efficace pour le développement, à savoir : **l'appropriation par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement inclusif et la transparence et la redevabilité**.

Que suit le Partenariat mondial ?

Le PMCED effectue le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de Busan pour une coopération plus efficace au service du développement.

Le cadre de suivi du PMCED se compose d'un ensemble de **10 indicateurs** accompagnés d'objectifs-cibles fixés pour 2015, qui mettent l'accent sur le renforcement des institutions des pays en développement, l'accroissement de la transparence et de la prévisibilité de la coopération au développement, l'amélioration de l'égalité hommes-femmes, ainsi que sur le soutien à une plus grande participation de la société civile, des parlements et du secteur privé aux efforts de développement. Certains indicateurs sont basés sur ceux contenus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, que les pays en développement ont identifiés comme revêtant une importance particulière. Les autres prennent en compte certaines des dimensions plus larges de l'Accord de Partenariat de Busan.

Le cadre de suivi du PMCED cherche à enregistrer le **changement de comportement** : il met l'accent sur « **comment** » les acteurs de la coopération au développement interviennent. Il complète les autres cadres de redevabilité qui suivent « **quels** » résultats et réalisations proviennent de la coopération au développement (par ex., le suivi des OMD et des ODD).

Pourquoi effectuer le suivi des engagements de Busan ?

Une base solide de données factuelles est indispensable pour maintenir l'élan politique et piloter les progrès vers une coopération pour le développement plus efficace. Les informations recueillies par le biais de l'exercice de suivi du PMCED sont rassemblées dans un rapport d'étape mondial en amont de la Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial. Des ministres issus de pays à divers stades du développement, ainsi que des dirigeants d'organisations internationales, du secteur privé et de la société civile, utilisent le rapport de suivi du PMCED pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris conjointement. Faire le point à intervalles réguliers permet d'identifier les défis à relever et de redoubler d'efforts. Évaluer la progression fournit

également un point d'accès au partage d'expériences et de connaissances entre les diverses parties prenantes et les modalités de coopération. De cette façon, le suivi à l'échelle mondiale procure **une source importante de données probantes pour guider le dialogue politique et la redevabilité** au sein du Partenariat mondial.

Le **premier Rapport d'étape** a évalué les progrès accomplis à mi-chemin entre 2011, lorsque les engagements ont été pris au niveau mondial, et la date butoir de 2015 pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. En s'appuyant sur les données provenant de 46 pays qui bénéficient de la coopération pour le développement et de 77 pays et organisations qui la fournissent, le rapport a couvert environ la moitié de toute l'aide publique au développement programmée pour les pays en développement.

Le **deuxième Rapport d'étape** fournira une vue d'ensemble à l'échelle mondiale de l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains engagements de Busan. Il attirera l'attention sur les progrès accomplis depuis le premier Rapport d'étape et sur les lacunes dans l'atteinte des objectifs-cibles de 2015 fixés pour les indicateurs. Les résultats et les principales conclusions présentés dans le rapport contribueront à **l'apprentissage mutuel et serviront d'outil pour susciter le dialogue sur l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement aux niveaux mondial, régional et national**.



**Global
Partnership**

for Effective Development
Co-operation

Pourquoi devrions-nous y participer ?

La participation à l'exercice de suivi du PMCED est une activité volontaire qui s'appuie sur le leadership de chaque pays. **Tous les pays et organisations qui approuvent l'Accord de Partenariat de Busan sont encouragés à y prendre part.**

En contribuant à cette base mondiale de données factuelles, tout le monde peut bénéficier du suivi des progrès réalisés, du partage des enseignements et des solutions apportées pour aller de l'avant. L'évaluation des progrès accomplis au moyen d'un cadre internationalement reconnu peut servir à encourager le dialogue à tous les niveaux – mondial, régional et national – et à **s'assurer que les engagements pris par tous les partenaires de coopération se traduisent en acte.**

Les remarques formulées par des pays en développement suggèrent que l'existence d'indicateurs et d'objectifs-cibles mondiaux s'avérait être un **point de référence utile pour négocier** des cadres de redevabilité plus détaillés et pertinents au niveau des pays.

Comment s'effectue l'exercice de suivi ?

L'exercice de suivi est ancré au niveau des pays en développement¹ : les **données sont recueillies sous la direction des gouvernements des pays en développement et validées en concertation avec les partenaires du développement** (c'est-à-dire les fournisseurs de coopération pour le développement, les représentants de la société civile, les parlementaires et le secteur privé). Les données sont ensuite présentées à l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE, qui procède à l'agrégation, l'analyse et la rédaction d'un Rapport d'étape mondial. **Les conclusions de l'exercice de suivi sont finalement utilisées pour guider le dialogue politique aux niveaux national, régional et mondial.** En particulier, le Rapport d'étape 2016 sera utilisé lors de la deuxième Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial (fin de l'année 2016).

Rôles et responsabilités :

Les gouvernements des pays en développement jouent un rôle de premier plan dans la conduite des efforts de suivi : ils **supervisent la collecte des données, organisent le dialogue multi-parties prenantes pour la consolidation et la validation des données**, garantissent la qualité globale des données et les soumettent à l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE. Les pays participants sont invités à désigner un point focal national pour coordonner l'exercice. En outre, les pays participants sont également encouragés à utiliser les conclusions de l'exercice de suivi en vue d'entamer le dialogue multi-parties prenantes par le biais de forums nationaux existants et d'encourager des actions communes au niveau des pays vers une coopération pour le développement plus efficace. Les Coordinateurs résidents des Nations Unies et les Bureaux (de) Pays du PNUD qui ont joué par le passé un rôle de soutien à ces exercices dans certains pays, peuvent assurer un rôle analogue dans le cadre du prochain exercice de suivi – sur demande, selon le contexte du pays et si dotés de ressources suffisantes, conjointement avec les partenaires du développement au niveau des pays – en facilitant la collecte des données au niveau national, en organisant des discussions avec les partenaires de développement, et/ou en servant de point focal des fournisseurs de coopération.

Les fournisseurs de coopération pour le développement devraient participer, dans les pays bénéficiaires de leur coopération, à **la collecte et à la validation des données et au dialogue multi-parties prenantes** autour des conclusions de l'exercice. Afin de faciliter la participation des fournisseurs de coopération à l'exercice de suivi, un **point focal** représentant les « fournisseurs » peut être désigné au niveau des pays. Pour l'ensemble des fournisseurs, il incombe à leurs antennes/bureaux locaux de veiller à la qualité et à l'exactitude des données transmises. L'expérience du premier cycle de suivi a cependant démontré que l'implication de leurs sièges est indispensable, non seulement pour faciliter la transmission et la validation des données entre siège et antennes locales, mais aussi pour faciliter le dialogue et le suivi des progrès réalisés par les fournisseurs en collaboration avec leurs partenaires du développement. Concernant les fournisseurs de coopération qui ne disposent pas d'antennes locales, des points focaux au niveau régional ou mondial peuvent être identifiés pour coordonner toute transmission de données nécessaires aux gouvernements nationaux.

La société civile, les parlementaires et le secteur privé sont encouragés à jouer un rôle actif dans le processus de suivi au niveau des pays : ils seront directement impliqués dans la **collecte des données** pour les Indicateurs 2 et 3, et ils sont invités à prendre part à la **validation des données** et au **dialogue multi-parties prenantes** autour des conclusions de l'exercice. Un point focal pour chacune des parties prenantes peut être désigné au niveau des pays afin de faciliter leur participation au processus de suivi.

L'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE fournira des outils aux points focaux au niveau des pays et leur apportera son soutien tout au long de l'exercice de suivi. Elle sera chargée **de traiter, d'analyser** les données nationales collectées et de les **synthétiser** dans le Rapport d'étape mondial 2016. Afin d'enrichir l'analyse globale, l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE s'appuiera également sur des données probantes et analyses complémentaires lorsqu'elles sont pertinentes et disponibles.

Quels outils seront disponibles ?

Plusieurs outils seront mis à disposition pour soutenir les parties prenantes tout au long du deuxième cycle de suivi :

- Un **service d'assistance** en ligne pour apporter un soutien technique aux répondants. Des « Webinaires » (ou séminaires sur le Web) et des appels Skype peuvent être organisés selon les besoins.
- Un **Guide** de suivi précisant l'objectif, le processus et la méthodologie du cadre de suivi. **Les questions fréquemment posées** (ou Foire aux questions) seront rassemblées, traitées puis partagées, afin de compléter le Guide.
- Des **ateliers** régionaux sur le renforcement des capacités afin de soutenir les points focaux concernés et de leur procurer des outils et des ressources pour diriger le processus multipartite de collecte et de validations des données/informations.
- Une **feuille de calcul-pays** spécialement conçue pour l'enregistrement des données des indicateurs mesurés au niveau national.

1. À l'exception des indicateurs 4, 9a et 10, qui s'inspirent de sources d'informations mondiales.

Calendrier*

| QUOI | QUAND | QUI |
|--|---------------------------|--|
| Sensibilisation préalable au lancement | Juin à août 2015 | Toutes les parties prenantes |
| Désignation des points focaux | Juin à septembre 2015 | Les points focaux au niveau des pays |
| Lancement du deuxième Cycle de suivi | Septembre à octobre 2015 | Toutes les parties prenantes |
| Ateliers régionaux préalables au suivi (Afrique, Asie, Amérique latine) et disponibilité d'autres outils de soutien | Octobre à novembre 2015 | Les points focaux des gouvernements des pays en développement (autrement dit, les Coordinateurs nationaux). Des outils de soutien sont aussi mis à la disposition d'autres parties prenantes |
| Collecte et validation des données | Octobre 2015 à mars 2016 | Les gouvernements des pays en développement, les fournisseurs de coopération pour le développement, les parlementaires, les représentants du secteur privé, les OSC |
| Soumission des données à l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE | 31 Mars 2016 | Les gouvernements des pays en développement et les fournisseurs de coopération pour le développement |
| Traitement des données et évaluation finale des données | Mars à mai 2016 | L'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE, les gouvernements des pays en développement et les fournisseurs de coopération pour le développement |
| Agrégation, analyse et production du Rapport d'étape 2016 | Avril à septembre 2016 | L'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE |
| Diffusion et dialogue (notamment la Deuxième Réunion de Haut Niveau du Partenariat Mondial du PMCED – Décembre 2016) | Septembre à Décembre 2016 | Toutes les parties prenantes |

*Ce calendrier indicatif permet une bonne coordination avec la prochaine Enquête sur la responsabilité mutuelle du Forum pour la coopération au développement des Nations Unies, qui sera déployée par le DEAS et le PNUD.

Comment y participer ?

Êtes-vous intéressé à vous associer à nos efforts et à participer au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial ? Dans l'affirmative, et si vous ne l'avez pas fait, veuillez suivre les étapes suivantes :

Les gouvernements de pays en développement sont invités à :

- informer les institutions publiques compétentes de leur pays du deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial qui se déroulera prochainement ;
- désigner un Coordinateur national qui servira de point focal principal de cet exercice de suivi mené par les pays ;
- contacter l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE du Partenariat mondial pour manifester leur intérêt à participer au deuxième cycle de suivi et pour communiquer les coordonnées du Coordinateur national.

Les fournisseurs de coopération pour le développement sont invités à :

- informer les institutions compétentes au sein de leur ministère et/ou agence de développement du deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial qui se déroulera prochainement ;
- désigner un point focal au niveau du siège, et communiquer ses coordonnées à l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE du Partenariat mondial ;
- sensibiliser leurs bureaux locaux et régionaux respectifs afin de les encourager à participer à l'exercice de suivi au niveau des pays.
 - Afin de soutenir leurs efforts de sensibilisation et de mobilisation, l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE transmettra aux points focaux des sièges des fournisseurs la liste des pays en développement qui ont exprimé leur intérêt à participer au deuxième cycle de suivi ;
 - Afin de faciliter l'implication des fournisseurs dans la collecte et la validation des données au niveau des pays, les fournisseurs sont invités à désigner, en concertation avec le gouvernement national, un point focal représentant les fournisseurs dans chaque pays participant. Les coordonnées de ces points focaux devront être communiquées à l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE d'ici au mi-septembre 2015.

La société civile, les parlementaires, les organisations du secteur privé et les réseaux sont invités à :

- informer les parties prenantes compétentes au sein de leur organisation du deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial qui se déroulera prochainement ;
- désigner un point focal provenant de leur organisation, et communiquer ses coordonnées à l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE du Partenariat mondial, dès que possible ;
- sensibiliser leurs bureaux et réseaux locaux respectifs afin de les encourager à participer à l'exercice de suivi au niveau des pays.
 - Afin de soutenir leurs efforts de sensibilisation et de mobilisation, l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE transmettra aux points focaux de leur organisation la liste des pays en développement qui ont exprimé leur intérêt à participer au deuxième cycle de suivi ;
 - Afin de faciliter leur implication dans la collecte et la validation des données au niveau des pays, les OSC, les parlementaires et les organisations du secteur privé sont invités à désigner, en concertation avec le gouvernement national, un point focal dans chaque pays participant. Les coordonnées de ces points focaux devront être communiquées à l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE d'ici au mi septembre 2015.

>> Pour vous mettre en rapport avec l'Équipe PNUD-OCDE du Partenariat mondial, veuillez écrire à : monitoring@effectivecooperation.org

Que mesurons-nous ? – Les 10 engagements, indicateurs et objectifs-cibles

ENGAGEMENTS

INDICATEURS

OBJECTIFS-CIBLES DE 2015

| | |
|---|--|
| 1. La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement | |
| Degré d'utilisation des cadres de résultats des pays fournisseurs de coopération | Tous les fournisseurs de coopération pour le développement utilisent des cadres de résultats nationaux |
| 2. La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement | |
| Une évaluation préliminaire de l'environnement favorable aux OSC, qui s'appuie sur des informations qualitatives et multi-parties prenantes | Progrès continus au fil du temps |
| 3. Engagement et contribution du secteur privé au développement | |
| Un indice tridimensionnel qui donne une mesure de la qualité du dialogue public-privé | Progrès continus au fil du temps |
| 4. Transparence : les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public | |
| Mesure de l'état de mise en œuvre de la norme commune par les fournisseurs de coopération | Appliquer la norme commune (le standard commun) – Tous les prestataires de coopération sont sur la bonne voie pour mettre en œuvre une norme commune et ouverte relative à la publication par voie électronique d'informations circonstanciées, prévisionnelles et dans les délais sur la coopération pour le développement |
| 5. La coopération pour le développement est davantage prévisible | |
| (a) annuelle : part du financement de la coopération au développement décaissée pendant l'exercice au cours duquel elle a été planifiée par les fournisseurs de coopération ; et, | Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part de l'aide non décaissée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue. (Année de référence 2010) |
| (b) à moyen terme : part du financement de la coopération au développement couverte par des plans indicatifs prévisionnels de dépenses au niveau national | Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part de l'aide non couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis au niveau national. |
| 6. L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire | |
| % du financement de la coopération au développement prévu pour décaissement qui est comptabilisé dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays en développement | Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le(s) budget(s) de l'État (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget). (Année de référence 2010) |
| 7. La responsabilité (redevabilité) mutuelle entre les acteurs de coopération au développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs | |
| % des pays qui entreprennent des évaluations mutuelles inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus | Tous les pays en développement ont des examens inclusifs d'évaluation mutuelle en place. (Année de référence 2010) |
| 8. Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes | |
| % des pays disposant de systèmes effectuant le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et les rendant publiques | Tous les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations des ressources publiques destinées à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes. |
| 9. Institutions efficaces : les systèmes des pays nationaux sont renforcés et utilisés | |
| (a) Qualité des systèmes de GFP des pays en développement ; et, | La moitié des pays en développement progresse au moins d'un degré (c.-à-d. de 0,5 point) sur l'échelle de performance de GFP/EPIN. (Année de référence 2010) |
| (b) Utilisation des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés | Réduire l'écart [utiliser la même logique que pour la Déclaration de Paris – réduire l'écart de deux-tiers lorsque le score EPIN est supérieur ou égal à 5 ; ou d'un tiers lorsque le score est compris entre 3,5 et 4,5] (Année de référence 2010) |
| 10. L'aide est déliée | |
| % de l'aide qui est entièrement déliée | Progrès continus au fil du temps. (Année de référence 2010) |